

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Représentés : 3
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260427-2026_36-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 27 AVRIL 2026 -

Convocation avec les éléments budgétaires ont été adressés le 14 avril 2026
Convocation avec le reste de l'ordre du jour ont été adressés le 21 avril 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Lahcen LHOU, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Annie FROMENT à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE à M. David VAN DEN BROECK, M. Pascal FORGEZ à Mme Nathalie DAENEN,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Lahcen LHOU est désigné pour remplir cette fonction.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET ANNEXE PORT À SEC

N° Acte : 2026-36	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 et suivants, R.2311-1 et suivants, L.2312-1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 1996 ayant décidé de retenir la présentation du budget par nature,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2015 ayant autorisé la création d’un budget annexe Port à Sec,

VU l’instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur,

VU la délibération n°2026-16 du Conseil Municipal du 8 avril 2026 prenant acte du Débat d’Orientation Budgétaire sur la base d’un Rapport d’Orientation Budgétaire,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l’ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l’année civile,

CONSIDÉRANT que d’un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement votée au niveau du CHAPITRE,
- une section d’investissement votée au niveau du CHAPITRE.

Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses,

CONSIDÉRANT que les résultats définitifs 2025 ont été approuvés par le vote du Compte Financier Unique, et que ces résultats sont intégrés au Budget Primitif 2026, contribuant à son équilibre,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif 2026, dont la présentation est détaillée dans le rapport budgétaire joint en annexe, est repris comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2026	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2026
011	Charges à caractère général	35 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	9 235,06
66	Charges financières	128 006,20	70	Produits d’activité des services	238 136,56

023	Virement à la section d'investissement	480 168,86	74	Dotations et participations	400 831,44
042	Opérations d'ordre - amortissements	5 028,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		648 203,06	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		648 203,06

La section de fonctionnement du Budget Annexe Port à Sec est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 648 203,06 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2026	OBJET	CHAPITRE	BUDGET 2026
16	Emprunts et dettes	475 962,00	021	Virement à la section d'investissement	480 168,86
21	Immobilisations corporelles	9 234,86	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	464 132,95
001	Déficit d'investissement reporté	464 132,95	040	Opérations d'ordre - Amortissements	5 028,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		949 329,81	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		949 329,81

La section d'investissement du Budget Annexe Port à Sec est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 949 329,81 €.

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 33 Pour : 27 Abstentions : 6

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe Port à Sec 2026 de la Ville d'HAUTMONT.

Annexe :

- Budget primitif annexe Port à Sec

N° Acte : 2026-36	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Le secrétaire de séance,



Lahcen LHOUCHE



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
de la mise en ligne le :